



Comité de suivi des fonds européens
Consultation écrite du jeudi 11 mai au jeudi 25 mai 2023
Compte-rendu

**Programmes opérationnels FEDER-FSE Bourgogne et FEDER-FSE Franche-Comté
et Massif du Jura 2014-2020**

La présente consultation écrite vise la validation des rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) allégés portant sur l'année 2022.

Conformément à l'article 50 du Règlement UE 1303-2013 du 17 décembre 2013, « à partir de 2016 et jusqu'en 2023, chaque État membre soumet à la Commission un rapport annuel sur la mise en œuvre (RAMO) du programme au cours de l'exercice précédent. Les rapports annuels de mise en œuvre contiennent des informations-clés sur la réalisation du programme et de ses priorités au regard des données financières, des indicateurs communs, des indicateurs spécifiques du programme et des valeurs cibles quantifiées ».

Ont répondu à cette consultation écrite :

Conseil départemental du Doubs : avis favorable

Conseil départemental de la Haute Saône : avis favorable

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : avis favorable. « La Communauté de communes se félicite particulièrement de voir que l'autorité de gestion souligne, dans le rapport Bourgogne, les problématiques liées au régime des aides d'Etat pour les projets portés par des structures publiques et notamment des collectivités. Elle appelle ainsi de ses vœux une évolution sur ce point de la réglementation qui s'avère très pénalisant dès lors qu'un projet est concerné par une activité génératrice de recettes, quand bien même celles-ci sont tout à fait marginal ».

Université de Bourgogne : avis favorable

Région académique Bourgogne-Franche-Comté : avis favorable

Agence Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté : avis favorable – transmission de l'actualisation de l'indicateur de résultat IR5 « nombre d'actes de télé-médecine ».

Les autres membres du comité de suivi n'ayant émis aucune remarque, leur avis est réputé favorable.

Compte tenu de ces contributions et en application du règlement intérieur du comité de suivi, les points à l'ordre du jour sont approuvés.

Fait à *Dijon*

le **17 JUL. 2023**

Pour la Présidente
Et par délégation,

Le Vice-Président
Patrick MOLINOZ



Le Préfet de région

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Secrétaire générale
pour les affaires régionales

Anne COSTE de CHAMPERON

